

Sources

Les chiffres présentés dans cet ouvrage (sauf certains passages notamment de la vue d'ensemble, du premier dossier ou de la ► [fiche 1.9](#)) portent sur les ménages vivant dans un logement ordinaire. N'en font donc pas partie les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières), les personnes sans abri ou les personnes vivant dans des communautés (foyers de travailleurs, Ehpad, maisons de retraite, résidences universitaires, prisons, etc.).

1. Les sources sur les revenus

Les enquêtes Revenus fiscaux (ERF) et Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)

- **Le dispositif**

Les [enquêtes Revenus fiscaux et sociaux \(ERFS\)](#) sont disponibles annuellement depuis 2005. Ces enquêtes s'appuient sur un échantillon représentatif des ménages vivant dans un logement ordinaire en France métropolitaine (environ 43 000 ménages en 2021), issu de l'enquête Emploi, sur leurs déclarations fiscales et sur les prestations qu'ils ont perçues de la part de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) ou de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Est considéré comme un ménage dans ERFS l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut ainsi ne comprendre qu'une seule personne. Les revenus déclarés à l'administration fiscale comprennent les revenus d'activité indépendante ou salariée, les retraites et pensions, les indemnités de chômage, les revenus du patrimoine (hors revenus issus des produits d'épargne défiscalisés). Les autres prestations sociales collectées auprès des organismes sociaux complètent ces revenus pour calculer le revenu disponible : prestations familiales, minima sociaux (RSA, minimum vieillesse, AAH), allocations logement, prime d'activité, indemnité inflation.

Le recours aux données fiscales conduit à une couverture partielle des revenus du patrimoine, car plusieurs types de revenus sont exonérés d'impôts (épargne réglementée notamment) ou partiellement appréhendés dans les déclarations fiscales. Ces revenus financiers sont estimés à partir de l'enquête Histoire de vie et Patrimoine (ex-Patrimoine) de l'Insee et ajoutés au revenu des ménages mesuré dans les ERFS. Il s'agit des revenus du livret Jeune, livret d'épargne populaire (LEP), compte d'épargne logement (CEL), plan d'épargne logement (PEL), livret A, livret Bleu et livret pour le développement durable, exonérés d'impôt, mais aussi des revenus des plans d'épargne en actions (PEA), exonérés sous certaines conditions ainsi que de l'ensemble des revenus des assurances-vie, plans d'épargne populaire (PEP) et bons de capitalisation, imposables uniquement lors du rachat ou du dénouement du contrat.

- **Principales évolutions et impact sur les séries longues**

Une refonte d'envergure de l'enquête a eu lieu en 2021 à la suite de la refonte de l'enquête Emploi (sur laquelle l'ERFS est adossée) qui a mis en œuvre plusieurs changements méthodologiques parmi lesquels la rénovation du questionnaire (pour se conformer à l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement européen) et la refonte de la méthode de pondération [[Département de l'emploi et des revenus d'activité, 2021](#)]. À cela s'est ajoutée une révision de la chaîne de production de l'ERFS et une évolution de certains choix méthodologiques [[Division Revenus des ménages et pôle revenus fiscaux et sociaux, 2023](#)].

De 1970 à 1990, les ERF ont été réalisées tous les quatre ou cinq ans et consistent en un échantillon (de 30 000 ménages environ) généralement issu du recensement de la population enrichi avec les déclarations de revenus. L'information sur les revenus est détaillée. En revanche, l'information sociodémographique est limitée (âge, sexe, statut d'activité et catégorie sociale des individus, composition du ménage). Les prestations sociales n'étant pas reportées dans les déclarations, elles sont imputées sur barème, en fonction des informations de la déclaration fiscale (certaines prestations n'étant pas disponibles : allocation aux adultes handicapés, prestation d'accueil du jeune enfant, allocation d'éducation de l'enfant handicapé et allocation de soutien familial). Le champ des

prestations imputées a évolué dans le temps, ce qui peut conduire à surestimer légèrement la baisse de la pauvreté observée sur la période. Les revenus du patrimoine sont plus ou moins présents dans la déclaration fiscale selon les années, en fonction notamment des changements de législation, et ne sont pas imputés avant 1996. Pour améliorer la comparabilité des résultats sur longue période, des séries longues ont été constituées entre 1975 et 2018, en excluant les revenus financiers et les prestations sociales qui ne sont pas disponibles avant 1996.

Le dispositif SRCV-SILC

L'enquête Statistique sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) est la partie française du système communautaire EU-SILC (*European Union Statistics on Income and Living Conditions*). L'enquête porte sur des thèmes multiples : les revenus (pauvreté financière), les privations matérielles et sociales, le logement, l'emploi, la santé, le bien-être ou la garde d'enfants.

Les statistiques françaises sont collectées annuellement sous la forme d'une enquête en panel. Depuis 2020, 17 500 ménages vivant dans un logement ordinaire sont interrogés chaque année : 4 500 ménages répondent pour la première fois à l'enquête et alimentent le panel tandis que 13 000 ménages sont réinterrogés et qu'un échantillon de ménages dit « sortants » le quitte. Est considéré comme un ménage dans SRCV l'ensemble des occupants d'une résidence principale qui partagent un budget commun. Un ménage peut ainsi ne comprendre qu'une seule personne. Depuis 2022, le champ couvre en plus de la France métropolitaine les quatre départements d'outre-mer historiques (Guadeloupe, Martinique, Guyane, et La Réunion).

L'ERFS est la source de référence sur les revenus concernant la France métropolitaine de par la taille de son échantillon. Le dispositif SRCV est quant à lui utilisé pour les comparaisons européennes concernant les niveaux de vie, les indicateurs d'inégalités, la pauvreté monétaire, l'analyse de la persistance dans la pauvreté ou les privations matérielles.

Concernant les indicateurs sur les revenus et la pauvreté monétaires présents dans l'ERFS et dans SRCV, les deux dispositifs peuvent présenter quelques différences :

- le champ d'ERFS de diffusion est constitué de l'ensemble des ménages ordinaires de France métropolitaine dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. SRCV couvre un champ plus large incluant les quatre DOM historiques (depuis 2022) et les ménages étudiants (les transferts intra-familiaux non déclarés étant pris en compte) ou ceux avec un revenu déclaré négatif ;
- le concept de ménage retenu dans l'ERFS est celui associé au logement (ensemble des personnes partageant habituellement un même logement) alors que celui de SRCV est le concept de ménage unité de vie (ensemble des personnes partageant habituellement un même logement et faisant budget commun) ;
- les types de revenus et impôts pris en compte diffèrent légèrement. SRCV intègre des revenus absents des fichiers administratifs dont dispose l'Insee (certains transferts entre ménages, aide locale facultative, impôt de solidarité sur la fortune puis sur la fortune immobilière, taxe foncière).

Le dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

Les données du **dispositif Filosofi** proviennent du rapprochement des données fiscales (les déclarations de revenus des personnes physiques, la taxe d'habitation et le fichier d'imposition des personnes) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations : la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Les données sont complétées par des imputations de certains revenus financiers selon une méthodologie proche de celle de l'ERFS.

Les statistiques sont produites sur la France métropolitaine depuis 2014 et la France, la Martinique et La Réunion depuis 2015. Le champ couvert est celui des ménages fiscaux dits « ordinaires », c'est-à-dire ayant rempli au moins une déclaration de revenus et imposables au titre de la taxe d'habitation. Est considéré comme un ménage dans Filosofi l'ensemble des déclarants des foyers fiscaux qui s'acquittent d'une taxe d'habitation sur leur résidence principale à une même adresse. Un ménage peut ainsi ne comprendre qu'une seule personne.

La couverture quasi exhaustive des ménages ordinaires définis ci-dessus dans le dispositif Filosofi permet de l'utiliser pour la mesure du revenu disponible, des inégalités de niveaux de vie et de la pauvreté à des niveaux géographiques fins. Au niveau national, l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence. En effet, elle est moins tributaire des évolutions des sources administratives, notamment fiscales, et permet mieux d'observer des évolutions annuelles que Filosofi. Si les concepts utilisés sont les mêmes (agrégats, indicateurs, etc.), les résultats peuvent être légèrement différents entre ces deux sources :

- des différences de champ : le champ de Filosofi est celui des ménages fiscaux ayant rempli une déclaration et retrouvés dans le fichier de la taxe d'habitation (jusqu'en 2022 les foyers fiscaux exonérés de taxe d'habitation sont toujours présents dans les fichiers fiscaux) alors que le champ de l'ERFS est l'ensemble des ménages vivant dans un logement ordinaire. De fait, le champ de Filosofi dépend donc de l'évolution de la gestion des fichiers fiscaux, ce qui peut avoir des impacts non négligeables certaines années sur l'évolution du nombre de ménage couverts ;
- des différences de traitements statistiques. Dans ERFS, des imputations peuvent être menées pour corriger les défauts d'appariement ou imputer des revenus exonérés de façon plus complète que ce qui peut être fait dans Filosofi du fait des informations collectées via l'enquête Emploi.

Les comptes nationaux annuels

Le revenu disponible brut (RDB) calculé par les **comptes nationaux** décrit la masse des revenus dont disposent les ménages pour consommer ou investir, après les opérations de redistribution. Il comprend l'ensemble des revenus d'activité (rémunérations salariales y compris cotisations légalement à la charge des employeurs, revenu mixte des non-salariés), des revenus de la propriété (intérêts, dividendes, revenus d'assurance-vie, etc.) et des revenus fonciers (y compris les revenus locatifs imputés aux ménages propriétaires du logement qu'ils occupent). Y sont ajoutées principalement les prestations sociales en espèces reçues par les ménages et la variation des droits à pension. Sont retranchés les cotisations sociales et les impôts versés.

Le dispositif POTE panelisé

Le dispositif POTE panelisé est issu des déclarations de revenus (formulaires 2042 et 2042 complémentaires) pour les revenus perçus au titre des années allant de 2003 à 2021 (données POTE). Au-delà du suivi des foyers fiscaux sur l'ensemble de la période (création d'un panel), le service statistique de la DGFIP a réalisé plusieurs enrichissements avec l'aide des équipes de l'Insee : construction d'agrégats de revenus cohérents dans le temps et avec les publications de l'Insee sur les revenus et création d'un panel d'individus et non de foyers fiscaux.

Cette nouvelle source permet de suivre les évolutions de revenus déclarés à l'administration fiscale au niveau individuel sur une vingtaine d'années. Ces revenus sont proches des revenus avant redistribution (revenus hors impôts directs et prestations sociales) de ceux des autres dispositifs d'information sur les revenus, mais excluent l'ensemble des revenus exonérés non déclarés à l'administration fiscale (notamment les revenus du patrimoine exonérés, et pour certaines années certains revenus d'activités comme la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ou une partie des heures supplémentaires). Les revenus sont calculés au niveau du foyer fiscal dans cette source. Le champ de cette nouvelle source est par contre plus large que celui des autres sources portant sur les revenus : il couvre l'ensemble des individus ayant déclaré des revenus entre 2003 et 2021.

L'enquête Budget de famille (BDF)

L'enquête Budget de famille (BDF) est réalisée tous les cinq ans environ, depuis 1979. Elle vise à étudier les dépenses et les ressources des ménages résidant en France. Dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et la Direction générale des Outre-mer (DGOM), l'enquête Budget de famille 2017 a bénéficié d'une extension d'échantillon dans chaque DOM afin de fournir des résultats significatifs par département : l'enquête est donc utilisée pour étudier les taux de pauvreté dans les DOM et notamment à Mayotte. La collecte s'est déroulée d'octobre 2016 à octobre 2017 en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte et d'octobre 2017 à octobre 2018 à Mayotte.

L'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ)

Menée conjointement par la Drees et l'Insee en France en 2014, [cette enquête](#) a pour objectif de décrire le plus finement possible les différentes ressources des jeunes adultes de 18 à 24 ans afin de préciser leur niveau de vie. Cette enquête est donc utilisée pour étudier la pauvreté parmi les étudiants (qui sont exclus du champ de diffusion de l'ERFS, la mesure de leurs revenus étant trop fragile en l'absence d'information sur les transferts intra-familiaux dans cette enquête).

Les enquêtes CARE (Capacités, Aides et REssources des seniors)

Réalisées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), [ces enquêtes](#) ont pour objectif de mieux connaître les conditions de vie des seniors, leurs relations avec leur entourage, leurs difficultés à réaliser certaines activités de la vie quotidienne et les aides financières et humaines qu'ils reçoivent pour surmonter ces éventuelles difficultés. L'enquête CARE-Institutions porte sur les seniors vivant en établissement pour personnes âgées. Environ 3 000 seniors répartis dans 700 établissements ont été interrogés entre septembre et décembre 2016. Cette enquête permet de fournir des éléments sur la pauvreté des personnes âgées vivant en institution, population non couverte par l'ERFS.

Les différentes mesures du revenu

• Les mesures du revenu disponible et du niveau de vie

S'agissant de données disponibles au niveau des ménages, la mesure du niveau de vie présentée ici correspond à un concept microéconomique de revenu. Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions (notamment les pensions d'invalidité), les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers incluent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée – CSG –, contribution à la réduction de la dette sociale – CRDS – et les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Le revenu disponible inclut aussi une partie des transferts entre ménages : les pensions alimentaires versées et reçues.

En revanche, le revenu disponible ne tient pas compte de l'allocation personnelle d'autonomie (APA), du complément mode de garde (CMG), ni du chèque énergie. Il ne tient pas non plus compte de l'avantage monétaire que constitue le fait de pas payer de loyer pour les propriétaires occupants. Les impôts déduits n'incluent ni la taxe foncière ni l'impôt sur la fortune immobilière (IFI).

Par ailleurs, l'Insee publie, en comptabilité nationale, des données macroéconomiques relatives à la masse du revenu disponible brut de l'ensemble des ménages (RDB) en niveau, ainsi que des évolutions du RDB et du pouvoir d'achat du RDB par habitant, par ménage ou par unité de consommation. Les écarts entre les deux approches s'expliquent par trois éléments :

- tout d'abord, une différence de champ de la population suivie : les sources microéconomiques ne couvrent pas les personnes vivant en collectivités (personnes âgées en maisons de retraite, étudiants en cités universitaires, travailleurs logés en foyers), et pour certaines ne couvrent pas

les personnes vivant dans les DOM, alors que les données de la comptabilité nationale couvrent la France entière ;

- ensuite, des différences de concept dans les composantes prises en compte dans le calcul du revenu : le revenu disponible dans les sources microéconomiques n'inclut pas l'ensemble des revenus imputés par la comptabilité nationale (par exemple, les bénéfices fonciers imputés aux propriétaires occupants leur logement ne sont pas compris dans la mesure du niveau de vie présentée dans cet ouvrage), la fraude, l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) et certains transferts (amendes, permis, différence entre les indemnités versées par les assurances et l'espérance de ces indemnités, versement des organismes d'assurance collectifs) ne sont pas pris en compte dans les sources microéconomiques, alors qu'à l'inverse, les allocations logement ne sont pas intégrées dans le RDB de la comptabilité nationale, étant considérées comme des prestations « en nature » ;
- enfin, certaines composantes du revenu, bien que communes aux deux approches, ne sont pas couvertes à l'identique (les intérêts reçus par les ménages qui sont calculés en référence à un taux d'intérêt de marché et non pas au taux réellement perçu, l'écart étant considéré comme une consommation des ménages ; la notion de salaire est plus large en comptabilité nationale tenant compte des avantages des comités d'entreprise, des remboursements des trajets domicile-travail, des pourboires, des indemnités de licenciement de l'intéressement et de la participation ; les revenus du patrimoine sont moins bien couverts dans les données d'enquête).

Pour davantage de détails sur ces différences, voir [Accardo, 2019].

• La mesure des transferts sociaux

Dans les ERF, les ERFs, Filosofi et SRCV, le revenu que les ménages déclarent à l'administration fiscale est complété par les revenus sociaux non imposables : prestations familiales, prestations logement et minima sociaux.

Dans les ERF, ceux-ci étaient estimés sur barèmes, sur la base des revenus de l'année, et étaient attribués pour l'année entière. Dans les trois dispositifs actuels de mesure des revenus (ERFs, SRCV et Filosofi), les montants réellement perçus par les ménages sur l'année de revenu considérée sont collectés auprès de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Par ailleurs, le recours aux organismes gestionnaires a permis d'intégrer dans l'ERFs des ménages, globalement plus pauvres que l'ensemble des ménages (2,0 % de l'échantillon), qui n'avaient pas été retrouvés dans le fichier fiscal.

La réropolation des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux vise à limiter au maximum, par repondération, l'impact sur la distribution des niveaux de vie du passage entre prestations imputées sur barème et prestations réellement perçues ainsi que celui de l'extension de champ qui en a résulté.

• La mesure des revenus du patrimoine

Dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux depuis 2005 et dans les versions réropolées de 1996 à 2004 ainsi que dans Filosofi et SRCV, les revenus de différents produits financiers non recensés par la source fiscale (en particulier les revenus issus des livrets défiscalisés et les revenus issus de l'assurance-vie) sont ajoutés au revenu des ménages.

Pour cela, le montant des différents actifs financiers est collecté auprès des ménages dans SRCV et estimé à partir de l'enquête Patrimoine dans les ERF, ERFs et Filosofi. Le patrimoine total ainsi estimé restant sous-estimé, les encours des différents actifs (hors assurance-vie) sont recalés, produit par produit, sur les données macroéconomiques des comptes nationaux et de la Banque de France. Faut de informations plus précises, le recalage est cependant uniforme, indépendant du revenu des ménages. Les revenus générés par les actifs sont calculés par application de taux de rendement moyens réactualisés chaque année. Pour l'assurance-vie, des encours sont imputés aux ménages, à partir desquels des revenus sont calculés par application d'un taux de rendement moyen. Ces revenus des revenus sont ensuite recalés sur la masse des revenus d'assurance-vie issus des Comptes Nationaux.

Depuis l'édition 2015 de l'ERFS, la détention puis le montant des revenus de l'ensemble de ces produits sont estimés sur les données de l'enquête Patrimoine 2014-2015. Dans les ERFS 2011 à 2014, ces revenus étaient imputés à partir de l'enquête Patrimoine 2009-2010 et dans les ERFS 2005 à 2010, à partir de l'enquête Patrimoine 2003-2004.

• Les mesures de la pauvreté

La pauvreté est un concept difficile à appréhender. Il existe plusieurs approches, parmi lesquelles des approches objectives, basées sur le revenu ou sur les conditions de vie, et des approches subjectives, basées sur la perception que chacun a de sa propre condition de vie.

Les approches subjectives peuvent conduire à considérer différemment deux ménages de même revenu, consommant à peu près la même chose, selon le niveau de bien-être subjectif qu'ils en retirent. Elles consistent *in fine* à classer en ménages pauvres ceux qui se considèrent comme tels. Elles présentent l'intérêt d'être directement globales (sans se focaliser sur un nombre réduit de dimensions), là où d'autres mesures passent souvent à côté d'une partie des éléments pertinents.

À l'inverse, les approches objectives se fondent sur l'observation de divers éléments qui définissent le cadre de vie du ménage et sa consommation (approche par les conditions de vie), ou les éléments de son revenu, en particulier monétaire (approche par le revenu). Le recours au revenu présente l'avantage de moins dépendre des préférences du ménage en matière de consommation, mais peut varier fortement d'une année à l'autre.

Parmi les approches objectives, il est possible de distinguer les approches absolues et les approches relatives. Les approches absolues considèrent un panier minimal de biens auquel un ménage doit avoir accès pour survivre, ou pour avoir des conditions de vie acceptables. Les approches relatives considèrent qu'il y a pauvreté relative dès qu'il y a inégalité de revenu. Les premières souffrent du caractère normatif de la définition de ce panier minimal, tandis que les secondes pâtissent du caractère arbitraire du seuil retenu (50 %, 60 % de la médiane). Selon le concept retenu, les taux de pauvreté obtenus varient considérablement, sans qu'il ne soit possible d'affirmer que l'une des approches est meilleure que l'autre.

Dans l'Union européenne, la notion de pauvreté la plus couramment utilisée mêle un concept de pauvreté monétaire relative, un concept de privation matérielle et sociale et un concept de faible intensité de travail du ménage.

La notion de pauvreté monétaire relative nécessite que soient définis préalablement un revenu, une échelle d'équivalence et un seuil de pauvreté. Un ménage sera alors considéré comme pauvre si son niveau de vie (c'est-à-dire son revenu tenant compte de l'échelle d'équivalence retenue) se situe au-dessous du seuil de pauvreté. Dans cet ouvrage, sans mention particulière, le taux de pauvreté monétaire est calculé à partir du seuil de 60 % de la médiane. À l'inverse certains pays comme les États-Unis privilégient une définition absolue de la pauvreté.

La notion de privations matérielles et sociales peut être appréhendée à travers des enquêtes grâce à différents indicateurs représentant la contrainte budgétaire, les restrictions de consommation, les retards de paiement et les difficultés de logement des ménages. Les difficultés de conditions de vie comportent un certain degré de subjectivité que ne peut refléter un montant de revenu déclaré par le ménage. Il est donc justifié d'appréhender également la pauvreté par le biais d'indicateurs non monétaires, comme les indicateurs de conditions de vie.

Depuis 2018, c'est l'indicateur de privation matérielle et sociale européen qui est privilégié à celui de pauvreté en condition de vie utilisé jusqu'ici en France. Sont considérés en situation de privation matérielle et sociale les individus qui, par manque de moyens financiers, sont confrontés à au moins cinq difficultés matérielles ou sociales parmi une liste de treize concernant entre autres les dépenses de logement, d'habillement, d'alimentation et de loisirs.

► Pour en savoir plus

- **Accardo J.**, « Le revenu des ménages selon la comptabilité nationale et selon l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) », Documents de travail n° F1905, octobre 2019.
- **Département de l'emploi et des revenus d'activité**, « L'enquête Emploi se rénove en 2021 : des raisons de sa refonte aux impacts sur la mesure de l'emploi et du chômage », Insee Analyses n° 65, juin 2021.
- **Division Revenus des ménages et Pôle Revenus fiscaux et sociaux**, « Impact de la rénovation de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux en 2021 sur la mesure des niveaux de vie, des indicateurs d'inégalité et de pauvreté », Insee Méthodes n° 145, novembre 2023.

2. Les sources sur le patrimoine

L'enquête Histoire de vie et Patrimoine

Depuis 1986, l'Insee réalise tous les trois à six ans une enquête visant à décrire le patrimoine des ménages (dénommée successivement enquêtes Actifs financiers, puis enquête Patrimoine et enfin [enquête Histoire de vie et Patrimoine](#)). L'enquête Histoire de vie et Patrimoine (HVP) 2020-2021 s'est déroulée entre octobre 2020 et mars 2021, en France hors Mayotte, auprès d'un échantillon de 10 250 ménages répondants, dont 70 % par téléphone du fait de la crise sanitaire. Elle est réalisée en partenariat avec la Banque de France et s'inscrit dans un cadre européen (dispositif *Household Finance and Consumption Survey*, HFCS).

L'enquête HVP porte sur toutes les dimensions du patrimoine (financier, immobilier, professionnel, résiduel, endettement). Elle rassemble également des informations biographiques sur le ménage pour mieux comprendre comment s'est constitué le patrimoine (cycle d'activité professionnelle, héritages, donations, situation patrimoniale des parents, etc.). Les revenus sont obtenus par appariement avec les données fiscales et sociales (de 2019 pour HVP 2020-2021).

Les données présentées sont fondées sur les réponses des ménages répondants à l'enquête, sans calage sur les masses des comptes de patrimoine de la comptabilité nationale.

• Les principales évolutions et leur impact sur les séries longues

Du fait de changements méthodologiques, les séries longues portent parfois sur un champ restreint :

- les comparaisons incluant les données 2010 ou antérieures portent sur le patrimoine brut hors reste (et non sur le patrimoine brut) ► [Glossaire](#). En effet, depuis l'enquête Patrimoine 2014-2015, la méthode utilisée pour mesurer la valeur du patrimoine résiduel (biens durables - voiture, équipement de la maison, etc. -, bijoux, œuvres d'art et autres objets de valeur) a été modifiée, dans un souci d'harmonisation avec le dispositif européen HFCS. Désormais, les ménages déclarent directement la valeur de ces actifs restants, plutôt que de calculer la composante « reste des actifs » par la différence entre le patrimoine total déclaré par les ménages et les composantes financières, immobilières et professionnelles ;
- les évolutions sur le champ France hors Mayotte ne sont possibles que depuis 2010, date d'intégration des départements d'outre-mer hors Mayotte dans le champ de l'enquête. Aussi, les analyses incluant des millésimes antérieurs à 2010 portent sur la France métropolitaine.

D'autres changements dans la méthodologie de l'enquête ont pu affecter les montants des agrégats de patrimoine [[Accardo et al., 2014](#) ; [Ferrante et al., 2016](#)] ► [figure](#).

► Principales évolutions dans les enquêtes sur le patrimoine de l'Insee depuis 1986

1986	1991-1992	1997-1998	2003-2004	2009-2010	2014-2015	2017-2018	2020-2021
Enquêtes Actifs financiers		Enquêtes Patrimoine				Enquêtes Histoire de vie et Patrimoine	
Champ géographique							
France métropolitaine				France hors Mayotte			
Échantillonnage et collecte							
Collecte en face-à-face avec questionnaire papier		Passage à une collecte en face-à-face assistée par ordinateur		Surreprésentation des hauts patrimoines, et de ce fait amélioration de la mesure du patrimoine professionnel Intégration de l'enquête dans le dispositif européen HFCS		Mise en place du panel en France métropolitaine : réinterrogation de 30 % des répondants de 2014-2015	Mise en place du panel dans les DOM En France métropolitaine, 3 ^e vague du panel Collecte à 70 % par téléphone et 30 % en face-à-face (crise sanitaire liée à la Covid)
Questionnaire et méthodologie							
	Patrimoine professionnel et emprunts plus détaillés	Amélioration du questionnaire (filtres, contrôles de cohérence) grâce à l'informatisation	Amélioration du questionnaire et des imputations de montants en cas de non-réponse	Tranches plus fines pour les hauts patrimoines Revenus obtenus par appariement avec les sources fiscales	Collecte de la valeur du patrimoine résiduel, engendrant une rupture de série sur le patrimoine brut Montants demandés d'abord en clair puis en tranches	Simplification du questionnaire sur le patrimoine professionnel	Ajout de questions liées à la Covid
Changement de méthode de pondération en 2020 et réropolation depuis 2009							

En 2020-2021, la méthodologie de redressement de l'enquête a été modifiée. Les résultats des millésimes 2009-2010, 2014-2015 et 2017-2018 ont donc été recalculés avec les nouvelles pondérations réropolées, conduisant à des différences avec les chiffres précédemment publiés ; en particulier, les chiffres publiés ici sur ces millésimes peuvent différer de ceux publiés dans les éditions antérieures de cet Insee Références.

• La dimension panel

Depuis 2014, certains individus sont interrogés plusieurs fois. Il s'agit d'un panel rotatif, avec des entrants à chaque vague. Le panel HVP suit des individus : tous les individus d'un ménage entrant sont réinterrogés tous les trois ans, sur un cycle maximal de neuf ans. Lors de la réinterrogation des individus panel, le questionnaire reste néanmoins adressé à l'ensemble du ménage : à la fois le ou les individus panel du ménage, mais aussi leurs cohabitants faisant budget commun avec eux. Par exemple, si le ménage initialement enquêté est un couple qui se sépare, la réinterrogation interroge séparément les deux ménages ainsi constitués, en incluant d'éventuels nouveaux conjoints. Le patrimoine reste donc mesuré au niveau du ménage, ce qui permet d'obtenir à chaque vague d'enquête des résultats représentatifs de l'ensemble des ménages en France.

En 2020-2021, 36 % des ménages répondants étaient interrogés pour la première fois, 43 % pour la deuxième fois et 21 % pour la troisième fois.

Sauf mention contraire ensuite, toutes les analyses sur le patrimoine sont réalisées à partir de cette source.

L'enquête européenne Household Finance and Consumption Survey (HFCS)

La Banque centrale européenne (BCE) coordonne une enquête sur le patrimoine, les revenus et la consommation des ménages de la zone euro (dite « enquête HFCS », *Household Finance and Consumption Survey*). L'enquête est réalisée par les banques centrales des différents pays et pour certains pays, dont la France, les instituts nationaux de statistiques. Le dispositif couvre les années 2010, 2014, 2017 et 2020. Il permet de disposer de données comparables entre les pays. Certains concepts peuvent différer légèrement de ceux habituellement utilisés dans le cadre de l'exploitation de l'enquête française.

L'enquête Histoire de vie et Patrimoine alimente le volet français du dispositif HFCS, dans le cadre d'un partenariat entre la Banque de France et l'Insee.

Les ► **fiches 2.7** et **2.10** sont réalisées à partir de cette source.

Les comptes nationaux annuels

Le patrimoine des ménages au niveau agrégé peut être appréhendé à partir du [compte de patrimoine des ménages](#). Il comprend les actifs non financiers (essentiellement les logements et les terrains détenus par les ménages), les actifs financiers (dépôts bancaires, actions, systèmes d'assurance) ainsi que les passifs financiers.

La ► **fiche 2.2** est réalisée à partir de cette source.

► Pour en savoir plus

- **Accardo J., Arrondel L., Lamarche P.**, « Patrimoine et comportements d'épargne, les apports de l'enquête Patrimoine 2010 », *Économie et Statistique* n° 472-473, Insee, décembre 2014.
- **Ferrante A., Guillas D., Solutareff R.**, « Entre 2010 et 2015, les inégalités de patrimoine se réduisent légèrement », *Insee Première* n° 1621, novembre 2016.